



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.161/4  
1 juin 1999

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL  
chargée d'examiner la mise en oeuvre de MED POL-Phase III  
et du Programme d'actions stratégiques

Reggio de Calabre, Italie, 20-23 juin 1999

**Activités et budget MED POL pour l'exercice biennal 2000-2001  
et recommandations aux Parties contractantes**

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>Introduction</b>	1
I. Plan de travail et activités de MED POL - Phase III pour 2000-2001	2
II. PROJET DE BUDGET: Prévention et maîtrise de la pollution	6
III. Recommandations proposées	8

## **Introduction**

Le présent document est divisé en trois parties. La première expose les activités MED POL que l'on propose de mettre en oeuvre au cours de l'exercice biennal 2000-2001 et elle couvre les principaux domaines du programme. Cependant, les activités liées au Programme d'actions stratégiques (PAS) sont exposées en détail dans le document UNEP(OCA)/MED WG.161/3. Le programme proposé sera examiné, révisé et approuvé par la réunion et il sera ultérieurement transmis à la réunion des points focaux, puis à celle des Parties contractantes pour adoption.

La deuxième partie du document comporte la proposition de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 et elle est présentée à la réunion et ce, à titre informatif uniquement, puisque le budget final alloué aux activités MED POL sera établi sur la base de l'enveloppe globale dont disposera le PAM et des décisions politiques qui seront prises par les Parties contractantes. La réunion sera donc invitée à prendre note du budget et à formuler des observations au Secrétariat pour que celui-ci les prenne en compte lorsqu'il établira l'ensemble du budget du PAM.

La troisième partie contient une liste de recommandations adressées au Secrétariat et aux Parties contractantes en ce qui concerne les activités MED POL du prochain exercice biennal. Les recommandations seront examinées, révisées et approuvées par la réunion, et elles seront transmises ultérieurement à la réunion des points focaux, puis à celle des Parties contractantes pour adoption.

## **I. Plan de travail et activités de MED POL - Phase III pour 2000-2001**

Au cours de l'exercice 1998-1999, suite à l'adoption du programme MED POL - Phase III et de l'adoption ultérieure du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre (PAS), des travaux ont été réalisés pour préparer la base de ces nouveaux programmes afin qu'ils deviennent pleinement opérationnels au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

Lors de l'examen des activités MED POL proposées pour le prochain exercice biennal, il convient d'avoir à l'esprit les considérants suivants:

- 1) avec l'adoption du PAS - qui comporte un important volet "lutte antipollution" - et avec l'amorce de sa mise en oeuvre, le programme MED POL assume un rôle de coordination nouveau et essentiel; dans cette perspective, lors de la préparation de son plan de travail, il a été posé en principe que le programme MED POL accorderait la priorité aux actions se rapportant directement à la mise en oeuvre du PAS;
- 2) au cours de l'exercice biennal 2000-2001, la principale source de financement pour la mise en oeuvre des activités du PAS sera le Projet FEM pour la Méditerranée qui devrait devenir opérationnel au début de l'an 2000; il s'ensuit que le plan de travail pour le prochain exercice biennal propose les activités du PAS qui pourront être réalisées avec des fonds du FEM;
- 3) les activités proposées pour le prochain exercice biennal, outre la mise en oeuvre de celles qui relèvent du PAS, sont axées sur l'établissement des programmes nationaux de surveillance continue qui devraient intégrer des dispositions pour la surveillance des tendances, la surveillance de la conformité et la surveillance des effets biologiques; les activités d'assurance qualité des données continuent à être un outil fondamental pour que des données et des informations fiables soient obtenues des pays; dans les limites du budget disponible, une assistance continuera d'être octroyée à tous les pays qui en ont besoin pour la préparation et la mise en oeuvre de leurs programmes de surveillance continue;
- 4) une attention toute particulière sera accordée au lancement d'un programme de conformité et d'application effective de la législation, dans le prolongement des activités préparatoires menées en 1998;
- 5) s'agissant du suivi de l'application des Protocoles, si les activités du PAS représentent une contribution directe au Protocole "tellurique", des lignes directrices devraient être établies au cours du prochain exercice pour l'immersion des déchets et autres matières énumérées à l'article 4 du Protocole "immersions" de 1995;
- 6) le volet "recherche" du MED POL devrait être restructuré pour ménager un mécanisme dynamique qui permettrait aux pays et au Secrétariat du MED POL d'identifier, de proposer et de suivre des mesures répondant aux nouveaux problèmes de pollution qui se font jour.

Le plan de travail pour la mise en oeuvre de MED POL - Phase III au cours de l'exercice biennal 2000-2001 a été établi sur la base des éléments précités et il est soumis aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour examen et approbation. Des détails sur la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques sont fournis dans le document UNEP(OCA)/MED WG.161/3.

## 1. Évaluation de la pollution

Suite à l'établissement et à l'adoption en 1998 des documents/manuels opérationnels sur la surveillance des tendances et la surveillance des effets biologiques, et avec le concours d'experts et de consultants, plusieurs pays sont désormais en mesure de formuler des programmes nationaux de surveillance et d'en amorcer la mise en oeuvre.

Lors du prochain exercice biennal, priorité sera accordée à la formulation et à la finalisation de ces programmes dans tous les pays. Une assistance sera octroyée pour la conception et l'exécution des programmes ainsi que pour l'achat de petites pièces d'instruments et de matériaux de laboratoire. Conformément aux décisions de la réunion des coordonnateurs pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997, un effort sera consenti pour accorder une aide financière à tous les pays sur un délai de quatre à cinq ans, en concentrant chaque année sur un petit nombre de pays en fonction de leurs besoins et de l'état de préparation de leurs programmes.

En ce qui concerne la surveillance des tendances, les institutions seront invitées à adresser les résultats et les données au Secrétariat puisque ce dernier, conformément au programme MED POL - Phase III qui a été convenu, est chargé de les analyser et de les interpréter.

En ce qui concerne la surveillance des effets biologiques, une forte priorité sera accordée au lancement de cette activité dans le plus grand nombre de pays et d'institutions possible afin qu'ils puissent compléter et renforcer l'interprétation des données relatives à la pollution chimique à des fins de gestion avisée. La coopération se poursuivra avec d'autres institutions et organisations qualifiées telles que RAMOGE afin d'aider les laboratoires participants à utiliser correctement les techniques retenues.

S'agissant des aspects pratiques de la mise en oeuvre de la surveillance des tendances et de la surveillance des effets biologiques, il est proposé d'organiser, en 2001, une réunion technique qui sera chargée d'examiner les réussites et les blocages et de formuler des conseils sur les aspects techniques et scientifiques des activités. En plus des experts des pays participants, des experts extérieurs seront également invités à présenter l'expérience qu'ils ont acquise dans d'autres régions.

Les travaux sur les "points chauds" et les "zones sensibles" de pollution seront poursuivis avec le concours financier, pour la plupart, du Projet FEM pour la Méditerranée. Compte tenu du résultat final attendu de ces activités, à savoir la réalisation d'études de préinvestissement pour les "points chauds" de pollution et la préparation de rapports d'évaluation détaillés sur les "zones sensibles" de pollution, plusieurs réunions consultatives seront organisées au cours de l'exercice biennal pour le classement par degré de priorité des "points chauds" et des "zones sensibles", de même que le seront aussi des consultations dans les pays pour la sélection finale des "points chauds" devant faire l'objet d'études de préinvestissement. L'OMS, de même que d'autres partenaires du Projet FEM comme le METAP et le FEM français, seront pleinement et activement associés à cette activité.

Comme par le passé, un cours de formation sera organisé, dans le cadre des programmes de surveillance continue, à l'intention de scientifiques et de gestionnaires pour l'exploitation des données et résultats concernant la pollution. Il sera toujours accordé une grande importance à l'exécution de programmes d'assurance qualité des données portant notamment sur l'interétalonnage et la bonne pratique de laboratoire, en vue d'assurer une haute qualité des données.

Pour le volet "recherche" du MED POL, étant donné: 1) les fonds très limités alloués aux activités et qui n'ont pu, ces dernières années, que représenter tout au plus un financement symbolique de certains projets, et 2) la nécessité de mettre en place un mécanisme plus dynamique qui pourrait permettre au MED POL de rester en permanence ouvert à de nouveaux problèmes qui pourraient se faire jour dans le domaine de la pollution, il est proposé d'affecter les fonds disponibles à:

- 1) la tenue de réunions scientifiques restreintes d'experts méditerranéens, en coopération avec les institutions coopérantes qualifiées des Nations Unies, pour identifier les nouveaux problèmes de pollution qui appelleraient une évaluation plus approfondie et éventuellement des propositions d'action à l'intention des pays;
- 2) l'allocation, en concertation avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, de subventions à des centres de recherche méditerranéens désignés pour effectuer des études spécifiques sur des thèmes précis dans le but d'évaluer les problèmes et de proposer d'éventuelles mesures antipollution aux Parties contractantes.

Le mécanisme ci-dessus garantira une prise directe constante sur les problèmes réels de pollution de la région et permettra au MED POL de rattacher concrètement les questions scientifiques aux aspects gestionnels.

## 2. Maîtrise de la pollution

Le contrôle de l'application effective de la législation sera privilégié. Les pays seront aidés à établir des programmes de surveillance de la conformité sur la base de la législation en vigueur et de les intégrer dans leurs programmes nationaux de surveillance continue.

Sur la base des travaux préparatoires réalisés depuis 1999, les pays seront aidés à instaurer/renforcer leurs systèmes d'inspection dans le cadre de cours de formation ainsi qu'à mettre en place un réseau informel sur la conformité à la législation et son application effective qui sera composé de hauts fonctionnaires responsables de toutes les Parties contractantes. Une première réunion du réseau informel aura lieu en l'an 2000.

S'agissant des aspects de la pollution se rapportant à la santé, une réunion se tiendra en 2001 pour finaliser les critères et normes de la surveillance sanitaire des eaux à usage récréatif et conchylicole et un exercice d'interétalonnage sera organisé.

Pour la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), des informations très détaillées sur les activités prévues pour l'exercice 2000-2001 sont fournies dans le document UNEP(OCA)/MED WG.161/3. Les activités porteront essentiellement sur l'élaboration de plans et programmes régionaux, sur l'amorce du processus de formulation de plans d'action nationaux, sur l'organisation de cours de formation régionaux et nationaux et sur l'aide octroyée aux pays pour les travaux de comités nationaux interministériels qui seront menés à bonne fin avec le concours financier du Projet FEM. Il est prévu par ailleurs d'achever la version définitive du Bilan diagnostique transfrontière (au titre du Projet FEM) et d'aider les pays à établir progressivement les Inventaires des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP).

L'exécution des activités mentionnées dans la présente section représente une contribution importante du MED POL à la mise en oeuvre du PAS. De plus, une réunion consultative sera organisée en 2001 afin de finaliser la méthodologie d'établissement des rapports relatifs au Protocole "tellurique".

### 3. Autres Protocoles

Étant donné que le Protocole "immersions" révisé de 1999 devrait entrer en vigueur dans un proche avenir, et sur la base des travaux fructueux qui ont abouti à l'adoption des Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage, il est proposé de mener de nouveaux travaux pour répondre aux obligations des articles 3 et 6 du Protocole. Concrètement, il est proposé de travailler, au cours du prochain exercice biennal, à la préparation de lignes directrices additionnelles requises pour l'immersion des déchets et autres matières énumérées à l'article 3, qui seront soumises pour adoption. Le projet de ces lignes directrices sera établi en 2000, et une réunion d'experts désignés par les gouvernements sera convoquée en principe en 2001 pour approuver la version finale si des fonds extérieurs sont trouvés. À cet effet, un appel de fonds complémentaires sera adressé à toutes les Parties contractantes pour permettre d'accueillir la réunion.

En ce qui concerne le Protocole "déchets dangereux", un concours est offert à toutes les Parties contractantes pour la réalisation des activités préparatoires requises dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole. Un certain nombre d'activités visant à préparer le terrain à l'application du Protocole figurent parmi les activités du PAS et elle seront exécutées au cours de l'exercice biennal au titre du plan de travail du Projet FEM.

### 4. Coordination

Le programme MED POL sera, au cours du prochain exercice biennal, coordonné par trois experts PNUE et par un administrateur OMS, à savoir concrètement: le coordonnateur du MED POL (F.S. Saverio Civili, P.5), l'administrateur de programme (poste occupé jusqu'en mars 1999 par G.P. Gabrielides à la classe P.5, désormais reclassé en P.4 et présentement vacant), l'administrateur de programme (procédure de recrutement en cours de finalisation, classe P.3) et le conseiller scientifique principal OMS (G. Kamizoulis, P.5).

Si le poste P.3 sera principalement affecté au suivi de la mise en oeuvre du PAS et des Protocoles, le titulaire du poste P.4 se consacrera aux aspects scientifiques du Programme et en particulier à l'élaboration des programmes de surveillance des tendances et des effets biologiques. L'administrateur de programme OMS sera, dans l'ensemble, chargé des aspects sanitaires du Programme et, plus particulièrement, de la surveillance de la conformité et des travaux sur les "points chauds" de pollution.

Le travail réalisé en commun avec les organisations coopérantes des Nations Unies se poursuivra, notamment sur certains aspects de la surveillance (OMS, OMM), sur l'assurance qualité des données (AIEA, OMS), et sur la recherche concernant les nouvelles questions se faisant jour dans le domaine de la pollution (OMS, OMM, COI). La FAO participera activement, dans le cadre du PAS, à certaines activités relevant de son domaine de compétence.

Au cours du prochain exercice biennal, plusieurs réunions de coordination seront organisées avec des partenaires du Projet FEM en relation avec la mise en oeuvre des activités, et une réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL se tiendra en 2001. Une partie du concours financier extérieur requis est recherché à cet effet auprès des Parties contractantes.

## II. PROJET DE BUDGET

## PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

ACTIVITÉ	COMPO SANTE	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2000			2001		
		MTF <sup>1</sup>	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Évaluation de la pollution; Assistance au pays pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes de surveillance des tendances	MEDPOL	100,000			100,000		
Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes de surveillance des effets biologiques	MEDPOL	20,000	20,000		20,000	20,000	
Réunion technique chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la surveillance des tendances et des effets biologiques	MEDPOL				50,000		
Programmes de formation et d'assurance qualité des onnées, octroi de bourses	MEDPOL	80,000			80,000		
Identification des nouveaux problèmes dans le domaine de la pollution et recherches menées à leur sujet	MEDPOL	40,000			40,000		
Examen des données et informations sur les "points chauds" et "zones sensibles" de pollution (OMS)	MEDPOL			59,000 a			
Réunion consultative pour déterminer les critères de classement des "points chauds et "zones sensibles" par degré de priorité (OMS)	MEDPOL	30,000		60,000 a			
Consultation avec les pays pour des études de préinvestissement	MEDPOL				10,000		50,000 a
Études de préinvestissement pour la réduction de la pollution à certains "points chauds"	MEDPOL						2,000,000 b
Réunion consultative pour la sélection de "points chauds" devant faire l'objet d'études de préinvestissement	MEDPOL	10,000		50,000 a	10,000		
Évaluation des aspects sanitaires de la pollution de la mer Méditerranée (OMS)	MEDPOL			15,000 c			15,000 c
Application effective et contrôle: Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes de surveillance de la conformité	MEDPOL	40,000			40,000		
Assistance aux pays pour la conformité à la législation et l'application effective de celle-ci ainsi que pour la mise en place de systèmes d'inspection (OMS)	MEDPOL				40,000		
Réunion consultative du Réseau informel sur la conformité et l'application effective	MEDPOL	40,000	20,000				
Cours de formation portant sur les systèmes d'inspection (OMS)	MEDPOL	20,000	20,000	90,000 d			30,000 d
Réunion consultative sur les critères et normes pour la surveillance sanitaire des zones à usage récréatif et conchylicole (OMS)	MEDPOL				50,000		10,000 c
Exercice d'interétalonnage sur la détermination de la pollution microbiologique (OMS)	MEDPOL				40,000		10,000 c

ACTIVITÉ	COMPO SANTE	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2000			2001		
		MTF <sup>1</sup>	EU	EXT	MTF	EU	EXT
<u>Protocole "tellurique/Programme d'actions stratégiques(PAS)/Projet FEM:</u> Finalisation du Bilan diagnostique transfrontière (BDT)	MEDPOL			106,000 a			
Élaboration de lignes directrices régionales pour la réduction de la pollution, au titre du Projet FEM	MEDPOL	50,000		104,000 a			36,000 a
Élaboration de plans régionaux de réduction de la pollution, au titre du Projet FEM	MEDPOL	100,000		105,000 a			
Élaboration de plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menés à terre	MEDPOL	10,000			10,000		480,000 a
Assistance aux pays pour l'élaboration de plans d'action nationaux	MEDPOL				40,000		75,000 a
Assistance d'experts aux comités nationaux interministériels	MEDPOL			180,000 a			
Réunions, au niveau national, pour l'élaboration et la présentation de plans d'action nationaux	MEDPOL				20,000		80,000 a
Réunion consultative sur la méthodologie d'établissement des rapports relatifs au Protocole "tellurique"	MEDPOL				50,000		
Cours de formation régionaux et nationaux, dans le cadre du Projet FEM, portant sur la surveillance de la pollution des cours d'eau	MEDPOL	30,000		60,000 d			60,000 d
Cours de formation régionaux et nationaux, au titre du Projet FEM, dans le domaine de l'exploitation et de la gestion des stations d'épuration des eaux usées (OMS)	MEDPOL	30,000		60,000 d			60,000 d
Cours de formation régionaux et nationaux, au titre du Projet FEM, dans le domaine des techniques de production plus propre	MEDPOL	25,000		140,000 a	5,000		10,000 d
Assistance aux pays pour l'établissement d'IETMP	MEDPOL	10,000			10,000		
<u>Protocole "immersions:</u> Élaboration de lignes directrices régionales aux termes des articles 4 et 6 du Protocole	MEDPOL	20,000					
Réunion d'experts désignés par les gouvernements pour approuver les lignes directrices	MEDPOL						70,000 e
<u>Protocole "déchets dangereux":</u> Assistance dans la mise en oeuvre du Protocole	MEDPOL				5,000		
<u>Coordination:</u> Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MEDPOL				20,000		50,000 e
Réunion des coordonnateurs nationaux pour le Projet FEM	MEDPOL				45,000		139,000 a
<b>TOTAL ACTIVITÉS</b>		<b>655,000</b>	<b>60,000</b>	<b>1,029,000</b>	<b>685,000</b>	<b>20,000</b>	<b>3,175,000</b>

<sup>1</sup> = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée  
a = fonds provenant du FEM  
b = 1 million de dollars du FEM et 1 million du FFEM  
c = fonds obtenus par le biais de l'OMS  
d = fonds obtenus par le biais du FFEM  
e = fonds escomptés de pays hôtes

### III. RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

#### Prévention et maîtrise de la pollution (MED POL)

##### Recommandations au Secrétariat

1. Demander au Secrétariat (MED POL) de poursuivre son assistance aux pays dans l'élaboration, la finalisation et la mise en oeuvre de leurs programmes nationaux de surveillance continue qui devraient inclure la surveillance des tendances, la surveillance des effets biologiques et la surveillance de la conformité.
2. Demander au Secrétariat (MED POL) d'entreprendre le traitement et l'analyse des données résultant de la surveillance des tendances et d'accorder la priorité à la mise en oeuvre de programmes d'assurance qualité des données.
3. Demander au Secrétariat (MED POL) de mettre tout spécialement l'accent sur l'organisation d'activités liées au respect et à l'application effective des législations nationales et régionale en matière de pollution d'origine tellurique et, en conséquence, d'instaurer, organiser et coordonner les activités du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation.
4. Demander au Secrétariat (MED POL) de réorganiser le volet "recherche" de MED POL - Phase III en assurant l'identification et le suivi, sur une base régulière, des questions qui se font jour dans le domaine de la pollution, et ce en coopération avec des scientifiques méditerranéens et des institutions coopérantes compétentes des Nations Unies, en vue de formuler des études, évaluations et projets pertinents qui seraient réalisés par des institutions nationales méditerranéennes.
5. Demander au Secrétariat (MED POL) de coopérer pleinement avec le Secrétariat du FEM en vue de coordonner le projet FEM méditerranéen et, en conséquence, d'accorder la priorité, au cours du prochain l'exercice biennal, aux activités MED POL se rapportant à la maîtrise de la pollution et figurant dans le projet FEM et le PAS.
6. Demander au Secrétariat (MED POL) de poursuivre les travaux entrepris sur l'élaboration des lignes directrices requises conformément aux articles 4 et 6 du Protocole "immersions" de 1996, en vue de leur adoption par les Parties contractantes.

##### Recommandations aux Parties contractantes

1. Privilégier la mise en oeuvre d'activités concrètes axées sur la lutte contre la pollution et, à cet effet, accorder la priorité à la réalisation des activités du PAS, à commencer par les activités qui figurent dans le Projet FEM méditerranéen - notamment celles qui ont trait aux "points chauds" de pollution et pour le succès desquelles une coopération et contribution véritables des pays sont indispensables.
2. Poursuivre et renforcer la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, Centres d'activités régionales, organisations intergouvernementales et internationales, accords et programmes régionaux et, s'il y a lieu, organisations non gouvernementales, en vue de la réalisation des activités du PAS et autres activités liées au MED POL approuvées par les Parties contractantes. En particulier, accueillir favorablement la poursuite de la coopération avec l'OMS pour les activités de lutte contre la pollution, la coopération très bénéfique instaurée avec le FEM, le FEM français et les autres organisations d'appui pour l'exécution du Projet FEM méditerranéen, ainsi que l'importante contribution de RAMOGE pour la réalisation d'activités dans le domaine de la surveillance des effets biologiques.

3. Instituer des comités nationaux interministériels en vue d'une coordination très complète des activités liées à la mise en oeuvre du Projet FEM méditerranéen.
4. Adopter les Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage qui ont été élaborées par le Secrétariat en étroite coopération avec des experts désignés par les gouvernements dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole "immersions".